

Décembre 2015



# Guide pratique de la réforme du collège

Préparer la rentrée 2016

Secteur éducation, SE-Unsa

Collège  
2016

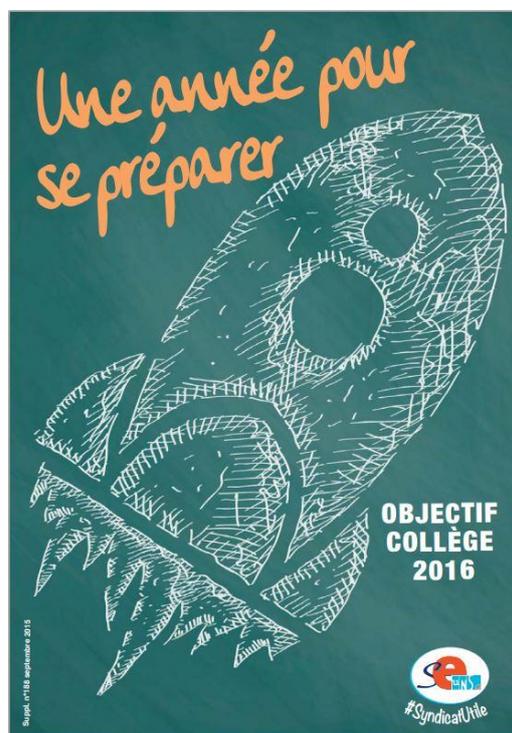
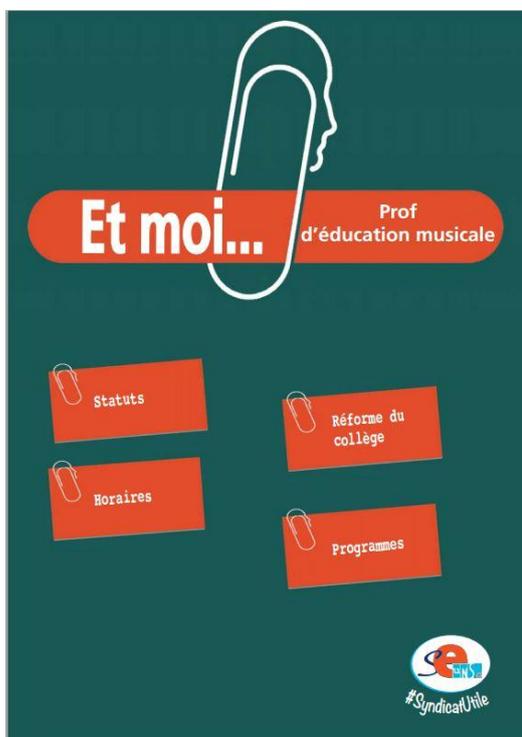
Retrouvez sur notre site :

<http://www.se-unsas.org/>

## La rubrique collège 2016



## Nos publications spéciales :



# Emparons-nous collectivement de cette réforme

Parce que le collège d'aujourd'hui remplit incomplètement ses missions, parce qu'il tend, malgré la volonté et la détermination des enseignants, à accroître les inégalités, le SE-Unsa est convaincu que la réforme du collège unique est à la fois indispensable et urgente.

Cette réforme donne plus de marge de manœuvre aux équipes pédagogiques pour construire un projet cohérent pour les élèves. Cette autonomie pédagogique s'exerce bien dans un cadre national : programmes et horaires sont les mêmes pour tous. Leur mise en œuvre diffèrera dans les collèges, sur le temps précis des enseignements complémentaires (AP et EPI), environ 15% de l'emploi du temps des élèves.

Le point fort de cette réforme, c'est de donner des heures professeurs conséquentes à toutes les classes, pour améliorer les conditions d'enseignement. Ce sont des moyens en plus qui bénéficieront à tous les élèves, et à toutes les disciplines.

Ni révolution pédagogique, ni réformette de plus, le vrai changement induit par cette réforme est de généraliser l'accompagnement et les projets interdisciplinaires à tous les élèves, à tous les niveaux. Ce changement pédagogique s'articule avec de nouveaux programmes et une nouvelle évaluation.

Oui, préparer la rentrée 2016 est un défi. C'est pour cela que le SE-Unsa, qui agit actuellement pour une mise en œuvre exigeante de la réforme, propose aux équipes enseignantes ce guide pratique pour préparer la rentrée 2016. Vous y trouverez des explications précises, des fiches pratiques à utiliser dans les collèges, dans les instances, et surtout, de nombreux conseils pour que les enseignants soient les acteurs reconnus et responsables du changement.

# Guide pratique pour la réforme du collège

## Sommaire

A/ Définir collectivement le projet pédagogique.....	5
Fiche A1 : préparer la rentrée 2016 : les différentes étapes .....	6
B/ Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) .....	7
Fiche B1 – EPI : concevoir une organisation simple .....	8
Fiche B2 - Les EPI, beaucoup d'organisations possibles.....	9
Fiche B3 - Construire un projet d'EPI .....	10
Fiche B4 – EPI : être ambitieux avec une organisation simple.....	11
C/ L'accompagnement personnalisé (AP) .....	12
Fiche C1 – AP : des exemples d'organisation en 6ème .....	13
Fiche C2 – AP : des exemples d'organisation au cycle 4 .....	14
D/ Emploi du temps : 26 heures par classe, un vrai changement.....	15
Fiche D1 - un exemple d'EDT en classe de 5 <sup>ème</sup> 1/2.....	16
Fiche D1- un exemple d'EDT en classe de 5 <sup>ème</sup> 2/2 .....	17
E/ Le rôle des instances dans la réforme du collège .....	18
F/ La marge prof : des heures pour de meilleures conditions de travail .....	19
Fiche F1 - Astuces pour utiliser efficacement la marge-prof .....	20
Fiche F2 - Astuces pour utiliser efficacement la marge-prof .....	21
G/ Répartir la DHG (dotation horaire globale).....	22
Fiche G1 - un exemple de dotation (DHG) d'un collège.....	23

## A/ Définir collectivement le projet pédagogique

### Késako ?

Avec la réforme, les projets d'établissement vont devoir être renouvelés. La logique de cycle incite à définir des projets régulés sur trois ans. Ce **projet pédagogique doit être préparé par le conseil pédagogique et présenté et adopté en CA.**

### Comment faire ?

**Première nécessité, faire fonctionner les instances, tenir les délais.** Le conseil pédagogique doit avoir un rôle prépondérant dans les choix effectués et la préparation de la rentrée. Il faudra notamment répondre rapidement à des questions d'organisation sur l'AP et les EPI, et sur la répartition de la DHS. Il faudra également décider rapidement de l'ouverture des enseignements de complément.

**Au moment de la DHG,** d'autres questions devront être tranchées : quelle répartition des heures de sciences-technologie en 6<sup>ème</sup> ? Quelles disciplines ou quels enseignants bénéficieront d'heures prof pour travailler en groupe réduit ou en co-intervention ? Comment faire pour maintenir un poste fragile, ou éviter un complément de service pour un collègue, en gardant en tête le projet pédagogique global ?

### La question courante : quid du temps de concertation ?

La réforme des statuts et missions n'a pas changé les ORS des enseignants, et n'a donc pas quantifié le temps de concertation, qui fait partie de nos missions. L'effort de formation est sans précédent, mais **les personnels doivent aussi bénéficier de temps de travail collectif pour préparer la réforme. Le SE-Unsa demande à ce que des temps banalisés soient fixés régulièrement dans l'année.** Le travail collectif étant essentiel quand il est bien organisé, le SE-Unsa a obtenu que **la circulaire collège (2 juillet 2015) précise qu'une ou des heures de concertation peuvent être aménagées sur le temps scolaire (sur la base du volontariat).** Il s'agit de faciliter la capacité de travailler collectivement, et de manière efficace, sans déborder sur les temps extra-scolaires. Cette organisation existe déjà dans de nombreux établissements.

#### Les conseils du SE-Unsa

- **Chaque chose en son temps !** Il est nécessaire de fixer le cadre de fonctionnement des EPI, d'avoir un aperçu des projets, ils ne doivent pas être clos et finalisés trop tôt dans l'année, avant la DHG. Les thématiques des EPI ne sont que des étiquettes, il est plus important de savoir quelles sont les équipes prêtes à s'engager dans l'AP et les EPI (A1 → PRÉPARER LA RENTRÉE 2016).
- Il est fondamental de **comprendre que les choix d'organisation des EPI** auront des contraintes importantes sur les EDT. Les EPI ne doivent pas être organisés comme les IDD (→ D/EDT et B/EPI).
- Au moment de la DHG, **la répartition de la DHS (→ F/marge-prof) doit être l'objet de toutes les attentions.** Le cadre pédagogique doit être clair, compris et partagé, car il engagera la rentrée suivante (→ G/DHG)

## Fiche A1 : préparer la rentrée 2016 : les différentes étapes

déc.- janv.

- Bien connaître la réforme, début des **formations**
- Définir une organisation pédagogique (AP/EPI)
- 1ère répartition de la **DHS** en fonction des besoins et projets

janv.-fév.

- **DHG** : Préparer la répartition des moyens (TRMD)
- Ajuster l'organisation pédagogique en fonction des besoins

mars-juin

- Affiner progressivement les projets pédagogiques (**AP, EPI**) - fin de la formation spécifique
- Ajuster de nouveau les projets, si besoin, suite au mouvement de personnels

Le **conseil pédagogique** définit une 1ère organisation de l'AP et des EPI. 1ers choix sur l'usage de la DHS. Attention, privilégiez la souplesse, les EPI  $\neq$  IDD

**DHG** - Le CP est saisi sur la répartition de la DHS. Il propose des choix de répartition, avant le vote en **CA**. Les projets pédagogiques n'ont pas à être finalisés, c'est le cadre qui est défini.

Le dernier **CA** présente les projets pédagogiques (EPI, AP), selon les niveaux. Ils sont préparés progressivement par les équipes. Voeux pour l'EDT intègrent le nouveau cadre.

## B/ Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

### Késako ?

Les EPI sont un mode de **diversification pédagogique** qui mobilisent plusieurs disciplines autour d'un projet et d'objectifs pédagogiques partagés. 8 thèmes ont été définis. Les élèves doivent en faire au **minimum 2/an et 6 sur le cycle4**.

### Comment les mettre en œuvre ?

- **Au cycle 4, à raison de 2 à 3 heures hebdomadaires** par classe, sur des durées trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Toutes les disciplines y contribuent, y compris les enseignements de compléments (LCA, LCR).
- Ces heures ne viennent pas en plus, mais sont **incluses dans les 26 heures hebdomadaires**. Des heures professeurs peuvent être mobilisées pour le travail en groupe ou la co-intervention.
- On y traite des contenus des programmes et des compétences du socle commun, autour d'un projet partagé entre deux ou plusieurs disciplines.
- Il n'est pas obligatoire ni nécessaire de donner le choix des EPI aux élèves, d'aligner toutes les classes, de multiplier les contraintes sur l'emploi du temps. C'est au choix des équipes pédagogiques, en fonction des projets.

### La question courante : suis-je obligé(e) de faire un EPI ?

Dans l'absolu, non. Mais **la mise en œuvre des EPI est une responsabilité collective** et **chaque discipline devra prendre sa part** aux enseignements complémentaires. Le conseil pédagogique est l'instance pour réguler les choix et organiser le fonctionnement pédagogique. Concrètement, un professeur proposera, selon les niveaux, de mener ou pas des EPI avec ses classes. Les enseignants ne feront pas des EPI avec toutes leurs classes.

De nombreux projets menés actuellement dans les collèges peuvent facilement être transformés en EPI. C'est une organisation pédagogique assez souple. Les EPI seront **importants pour l'évaluation des élèves** dans le cadre du socle commun, et dans le nouveau DNB. C'est une façon de valoriser les élèves, mais aussi de **faire valoir sa discipline**.

### Conseils du SE-Unsa

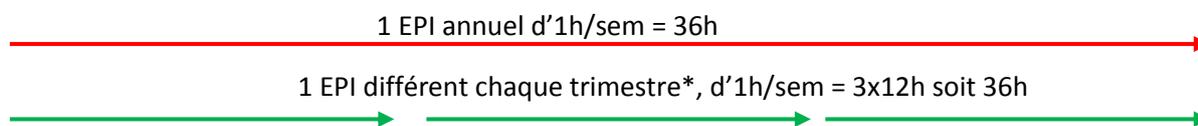
- ✓ Une entrée progressive pour ceux qui le souhaitent : le collège peut faire le choix de moduler l'horaire, les enseignants peuvent faire simple et adapter les projets existants aux EPI (→**B1+B4/EPI SIMPLE**)
- ✓ Mieux vaut donner le choix aux élèves d'agir sur les projets qu'ils mènent dans les EPI que de leur donner le choix de l'EPI. Il est **plus simple et préférable que les EPI soient menés par les professeurs de la classe**. (→**B3/PROJET D'EPI**)
- ✓ Il est plus facile de réguler le parcours des élèves et l'équilibre disciplinaire en balisant par niveau la contribution des disciplines aux EPI, de même qu'en mixant de gros et de petits EPI, et **ne pas limiter à 2 les EPI annuels** (→**B2/ORGANISATIONS POSSIBLES**)

## Fiche B1 – EPI : concevoir une organisation simple

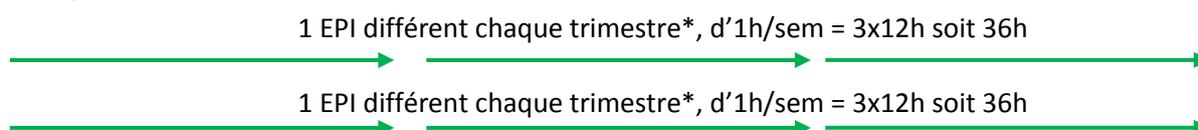
Cette fiche présente des exemples possibles d'organisation pour un collège.

Partons du principe que les classes de 5<sup>ème</sup> auront 2h d'EPI par semaine, soit 72h à l'année

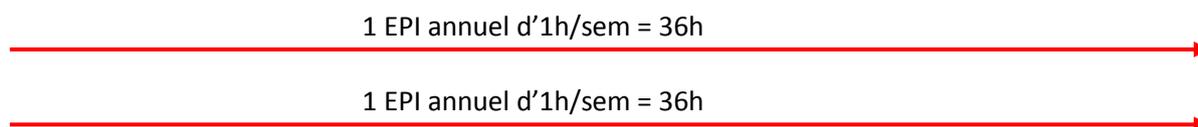
### 1<sup>ère</sup> possibilité :



### 2<sup>ème</sup> possibilité :



### 3<sup>ème</sup> possibilité :



On peut imaginer les mêmes scénarios avec des EPI semestriel 2x18h = 36h annuel

Ces 3 premières propositions permettent aux enseignants qui organisent ces EPI de traiter une partie de leur programme en consacrant une heure de leur enseignement hebdomadaire durant la durée définit au préalable, 1 trimestre, 1 semestre ou une année complète (selon l'importance de leur projet).

### 4<sup>ème</sup> possibilité : des semaines interdisciplinaires



Dans cette formule, on peut placer ces 3 semaines quand on veut dans l'année. Elle permet de mieux identifier cet enseignement. De cette manière l'ensemble de l'équipe pédagogique participe aux EPI. On peut aussi mobiliser plus facilement des intervenants sur une semaine complète : personnel de santé autour d'un projet de prévention, association pour travailler sur un projet de citoyenneté, professionnels et enseignants de LP pour l'EPI sur le du monde économique et professionnel en lien avec le parcours d'avenir par exemple.

\* avec cette formule les EPI peuvent être réalisés par des profs différents chaque trimestre

## Fiche B2 - Les EPI, beaucoup d'organisations possibles

Attention, **les heures ci-dessous ne sont pas nécessairement à suivre** dans l'EDT des élèves (par exemple toutes les heures le mardi après-midi). (→EDT).

<b>H1</b>		
<b>H2</b>		
<b>H3</b>	Ici, 2 heures uniquement pour les EPI	

Modèle minimum : deux EPI semestriels

<b>H1</b>			
<b>H2</b>			
<b>H3</b>			

Modèle semestriel mixte

<b>H1</b>			
<b>H2</b>			
<b>H3</b>			

Modèle trimestriel strict

<b>H1</b>			
<b>H2</b>			
<b>H3</b>			

Modèle trimestriel mixte

<b>H1</b>	
<b>H2</b>	
<b>H3</b>	

Modèle annuel strict

<b>H1</b>		
<b>H2</b>		
<b>H3</b>		

Modèle semestriel strict

Cette liste de 6 possibilités d'organisation des EPI n'est pas exhaustive. Elle s'appuie sur les exemples listés par la circulaire du 2 juillet 2015.

### Ce qu'il faut prendre en compte dans l'organisation des EPI :

- Le **nombre d'heures est identique pour tout un niveau de classe** : les 5<sup>ème</sup> peuvent n'avoir que deux heures hebdomadaires d'EPI, et les 4<sup>ème</sup> trois heures, mais tous les 5<sup>ème</sup> et tous les 4<sup>ème</sup> ont respectivement le même horaire.
- Les **EPI peuvent être différents d'une classe à l'autre**, mais il est plus facile, pour réguler le parcours des élèves, de flécher au moins les gros EPI sur les différentes années.
- Les **EPI peuvent parfaitement se faire dans une séquence**, sans aménagement particuliers. Les aménagements répondront à des besoins pédagogiques.
- **Organiser les EPI, c'est réfléchir au rythme de l'année** : favoriser les organisations trimestrielle, semestrielle, annuelle, mixer les durées, changer les EDT dans l'année ou non... Autre choix possible : les semaines interdisciplinaires.

## Fiche B3 - Construire un projet d'EPI

➤ Outil pour les enseignants et pour le conseil pédagogique

### Pour le conseil pédagogique

Disciplines concernées : .....

Niveau : 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup>

Thématique : .....

Nom de l'EPI : .....

Description brève du projet : .....

.....

.....

Durée : Trimestre Semestre Année

Nombre d'heures hebdomadaires : 1 2 3

Modalité d'organisation souhaitée : heures suivies non suivies séquence\*\*  
cointervention\* groupes\*

Cet EPI concerne le parcours : Avenir PEAC Citoyen Aucun

Besoins particuliers (sorties, voyages, intervenants...) : .....

.....

Ces \*modalités nécessitent l'utilisation d'heures professeurs \*\* les heures de l'EPI sont regroupées dans une séquence

### Partie pédagogique pour les enseignants

Nombre de séances consacrées à l'EPI :

Discipline ..... : .....

Discipline ..... : .....

Discipline ..... : .....

Thèmes du programme abordés dans l'EPI :

Discipline ..... : .....

Discipline ..... : .....

Discipline ..... : .....

Compétences évaluées (et domaines du socle concernés) :

.....

.....

## Fiche B4 – EPI : être ambitieux avec une organisation simple

Cette fiche présente une façon de répartir les EPI simplement :

- On choisit parmi les 8 thèmes d'EPI ceux que l'on abordera au collège, 2 par niveau de classe au minimum. De cette manière les élèves font au moins 2 EPI par an et au moins 6 différents sur le cycle 4.
- Ensuite, chaque équipe, par niveau, imagine au moins un EPI par thème choisi.

Thèmes d'EPI	Niveau de classe retenu	EPI choisis	Disciplines/profs concernés
Corps, santé, bien-être et sécurité			
Culture et création artistique			
Transition écologique et développement durable			
Information, communication, citoyenneté			
Langues et cultures de l'Antiquité			
Langues et cultures étrangères/régionales			
Monde économique et professionnel*			
Sciences, techniques et société			

À savoir :

- Dans une même thématique, des EPI différents peuvent être conçus.
- Si un collège définit les thématiques EPI par niveaux, ceux-ci peuvent donc être réalisés par des profs et disciplines différentes selon les classes. Par exemple, un EPI « transition écologique et développement durable » peut être réalisé par HG/SVT en 5<sup>ème</sup> A, et Physiques-Chimie/Techno dans la 5<sup>ème</sup> B.

## C/ L'accompagnement personnalisé (AP)

### Késako ?

L'accompagnement personnalisé vise, à tous les niveaux, pour tous les élèves, à **renforcer les apprentissages et les compétences des élèves**, et leur autonomie intellectuelle. C'est un mode de diversification pédagogique basé sur la différenciation. **L'AP s'appuie sur le socle commun, notamment le domaine 2, et sur toutes les disciplines.**

### Comment mettre en œuvre l'AP au collège ?

- Des **heures profs peuvent être mobilisées** pour travailler en groupes à effectif réduit, ou en co-intervention.
- **3H d'AP en 6<sup>ème</sup>, de 1 à 2h dans le cycle 3.** Si l'horaire peut varier d'une année à l'autre, il doit être le même pour tous les élèves d'un même niveau.
- **L'AP doit être un projet fort cohérent et construit**, mobilisant tous les enseignants. Il n'est pas destiné a priori qu'au Français et aux Mathématiques.
- **Des modèles différents d'organisation** de l'AP peuvent être mis en œuvre.

L'AP n'est ni une nouveauté, ni une révolution. Les enseignants n'ont pas attendu la réforme pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages. **Le changement important est de généraliser l'AP à tous les niveaux de classe et à tous les élèves.** Cela nécessite de penser l'AP de manière globale, progressive et transversale au sein d'un collège.

### La question courante : peut-on faire de l'AP en classe entière ?

Les classes disposeront de moyens supplémentaires (2h45 en 2016, 3h en 2017) pour travailler en groupes ou en co-intervention. L'AP en bénéficiera logiquement, notamment en 6<sup>ème</sup>. Mais selon les organisations retenues dans le collège, l'AP se fera aussi en classe entière. **S'il est possible de mener des séances d'AP en classe entière** (cela se fait déjà), **la vraie question reste bien de savoir ce qu'on y fait, pour qui, pourquoi.**

#### Conseils du SE-Unsa

- Sans doute plus que pour les EPI, l'AP doit répondre à des besoins identifiés dans le collège, et à un **projet partagé** par tous les enseignants (→C1/AP 6<sup>ème</sup> et →C2/AP cycle 4)
- Il n'y a **pas de format unique** qui consisterait à travailler systématiquement en demi-groupe année, à aligner les classes pour faire des groupes de niveaux ou de besoins. Ces formats peuvent répondre à des besoins, mais ont aussi des inconvénients.
- Le point initial doit être de **partir du socle commun, des compétences visées**, notamment dans les domaines 1 et 2 (langages, méthodes et outils), et mettre en place un accompagnement qui y réponde dans toutes les disciplines, s'appuyant sur les programmes.

## Fiche C1 – AP : des exemples d’organisation en 6ème

Voici quatre exemples d’organisation de l’AP qui présentent des avantages et des limites. Ce ne sont pas des modèles. Ils visent à montrer le champ des possibles.

	Niveau	Objectifs	Disciplines	Moyens	Organisation	Période	Avantages	Limites
1	6 <sup>ème</sup>	Renforcement disciplinaire Acquisition du cycle 3	Français Maths Anglais	3X1H = 3H	Dédoublement hebdomadaire	Année	Simple à mettre en œuvre, organisation stable	Pas forcément de travail en équipe, approche avant tout disciplinaire.
2	6 <sup>ème</sup>	Renforcement disciplinaire Acquisition du cycle 3	6 disciplines	6X0.5h = 3H	Dédoublement 1 fois/ 2 semaines	Année	Beaucoup de disciplines concernées, une approche plus globale	Cette approche peut ne rester que disciplinaire
3	6 <sup>ème</sup>	Compétences et domaines ciblés	Français Maths + volontaire	3X1H = 3H	Alignement des classes et co-intervention	Trimestres	Adapter les objectifs chaque trimestre aux profils différents des élèves avec une organisation stable à l’année.	L’approche peut encore une fois se réduire aux disciplines qui bénéficient des moyens pour le faire
4	6 <sup>ème</sup>	Compétences et domaines ciblés	Toutes + volontaires	[3H]	Co-intervention	Trimestres	Toutes les disciplines y contribuent, de manière souple. Prise en compte des besoins des élèves.	Capacité à se coordonner autour d’objectifs communs. Capacité des volontaires à intervenir dans le maximum de cours.

Les exemples 1 et 2 partent d’une entrée par l’affectation des moyens. Ils privilégient a priori une entrée disciplinaire.

Les exemples 3 et 4 partent d’un projet d’équipe, bien que les moyens supplémentaires ne puissent bénéficier à tous.

## Fiche C2 – AP : des exemples d’organisation au cycle 4

Voici quatre exemples d’organisation de l’AP qui présentent des avantages et des limites. Ce ne sont pas des modèles. Ils visent à montrer le champ des possibles. Certains exemples de 6<sup>ème</sup> peuvent être repris (voir fiche pratique AP 6<sup>ème</sup>).

	Niveau	Objectifs	Disciplines	Horaire EC	Moyens	Organisation	Période	Avantages	Limites
1	5 <sup>ème</sup> 4 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup>	Renforcement disciplinaire	Maths Français	1h	2X0.5h= 1h	Dédoublement 1 fois/ 2 semaines	Année	Simple à mettre en œuvre, organisation stable.	Pas forcément de travail en équipe, approche avant tout disciplinaire.
2	5 <sup>ème</sup> 4 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup>	Compétences et domaines ciblés	Toutes, sur les domaines 1 et 2 du socle	1h	-	5 objectifs année, menés par disciplines différentes	5 périodes	Approche plus globale, + de disciplines. Souplesse de mise en œuvre (séquences)	Nécessité de planifier en amont, de créer des outils communs et partagés.
3	5 <sup>ème</sup> 4 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup>	Mixte	LV1 + LV2 + volontaire	2h	2X0.5 + 1h volontaire	Dédoublement 1 fois/2 semaines + co-intervention	Semestres	Semestre 1 = AP en LV, semestre 2 = EPI en LV. Un prof volontaire (surnuméraire ou co-intervention).	L’approche peut se réduire aux disciplines qui bénéficient des moyens pour le faire.
4	3 <sup>ème</sup>	Préparer le projet d’orientation et l’obtention du socle commun (AP et EPI)	Disciplines concernées par EPI + PP	2h	3h de marges globalisées, dont 1 au PP	Les profs concernés assurent à la fois AP et EPI selon les semestres	Semestres	Projet partagé dans le collège. Le PP intervient aussi en AP ou EPI.	Les disciplines ne sont pas forcément les mêmes selon les classes de 3 <sup>ème</sup> . Il faut des outils communs.

Ces exemples n’intègrent pas une autre possibilité : l’alignement des classes et la répartition des élèves selon les besoins ou le niveau. Cela existe déjà dans des logiques de soutien/approfondissement. Inconvénients : la gestion des élèves, la dynamique de progression rigide, et la forte contrainte horaire.

## D/ Emploi du temps : 26 heures par classe, un vrai changement

### Une nouvelle donne

La réforme du collège construit un **nouveau cadre horaire pour les collégiens**. De la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, les élèves auront **26h de cours hebdomadaires**. L'AP et les EPI sont inclus dans ces 26 heures (3h en 6<sup>ème</sup>, 4h en 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup>).

Des élèves volontaires pourront bénéficier d'un enseignement de complément (LCA ou LCR) de 1h en 5<sup>ème</sup>, 2h en 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup>. La **pause méridienne de 1h30** doit être respectée et les élèves de 6<sup>ème</sup> ne doivent pas avoir plus de 6 heures de cours par jour.

### Qu'est-ce que cela va changer pour les emplois du temps ?

La première conséquence est une **simplification de la semaine de cours et de l'organisation des enseignements au sein des collèges**. L'amplitude horaire va diminuer mécaniquement car :

- Les horaires baissent en moyenne de 1.25h par niveau. Pour un collège de 16 classes, c'est 20 heures en moins dans la grille.
- L'offre optionnelle en plus (DP3, euro, bilangues, LCA LCR) est réduite (soit réduction, soit disparition). Pour un collège de 16 classes, c'est 15 heures en moins pour les options.\*

Cette uniformisation des horaires élèves, par une amplitude réduite, peut se traduire par une **nouvelle grille horaire**. Beaucoup de collèges avaient pris l'habitude de commencer très tôt (dès 8h) et de finir très tardivement (17H30 voire 18h) afin de pouvoir tout caser.

### La question courante : les EDT ne vont-ils pas devenir impossibles ?

Des collègues s'inquiètent néanmoins d'une possible complexification des emplois du temps des élèves. De fait, comme actuellement, des modalités pédagogiques (travail de groupe, dédoublements, alignement de classe selon les projets, accompagnement...) pèsent sur l'organisation des enseignements. Pour le collège 2016, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- L'organisation des EPI : quels choix pour les élèves ? quelle périodisation ?
- L'organisation de l'AP : faut-il aligner les classes pour faire des regroupements d'élèves ?
- L'usage des nombreuses heures profs pose aussi des contraintes sur l'EDT.

\*Attention, les moyens perdus ici sont largement compensés par les dotations d'heure profs (3h pour chaque classe, →F/MARGE PROF).

### Conseils du SE-Unsa

- ✓ **Ouvrir la réflexion sur les horaires de travail des élèves**. En zone rurale et semi-rurale notamment, anticiper la question des transports scolaires.
- ✓ Tenter de ne pas dépasser 6 heures de cours pour tous les niveaux.
- ✓ **Peser le poids des choix pédagogiques sur les contraintes horaires**, penser à faire simple (→B/EPI, →C/AP et →D1/EXEMPLE EDT).

Le **conseil pédagogique** est l'instance qui permet de poser ces problèmes et de faire émerger des solutions qui conviennent aux élèves et aux enseignants (→E/Instances).

## Fiche D1 - un exemple d'EDT en classe de 5<sup>ème</sup> 1/2

### Emploi du temps (EPI semestre 1)

	M1	M2	M3	M4	Pause 1h30	S1	S2	S3
<b>Lundi</b>		LV1	LV2	Français		HG	Maths	
<b>Mardi</b>	LV1	SVT	SVT/ EPS	LV2/ EPS		HG	Français	
<b>Mercredi</b>	HG	Techno	Techno/ Ph. Ch.	Ph. Ch.				
<b>Judi</b>	Latin	Français	Français /Maths	Maths		EPS	EPS	
<b>Vendredi</b>	Français	LV1	Ed. music.	Arts Plast.		Maths	LV2	

 EPI

 AP

 Heure prof

Les Enseignements complémentaires apparaissent ici comme des claques que l'on positionne sur les EDT en fonction des projets retenus.

Les choix pédagogiques qui ont conduit à cet EDT :

- ✓ De l'accompagnement annuel effectué en demi-groupe en Français et Maths, avec les professeurs de la classe
- ✓ Un EPI semestriel de deux heures filées le mardi après-midi, puis le vendredi au semestre 2
- ✓ Un EPI semestriel d'une heure le mercredi matin, en demi-groupe ou co-intervention
- ✓ Ici, le collège associe les marges-profs aux enseignements complémentaires. C'est un choix.

### Les EPI menés dans l'année

**EPI LCA : La fabuleuse histoire d'Hébroard**, moine normand. À travers l'histoire d'un moine du XII<sup>ème</sup> siècle c'est l'histoire intellectuelle (et politique) de l'Occident et de l'Orient qui est retracée. Les élèves découvrent l'importance du latin dans la culture lettrée, la translatio studii, le savoir des Arabes, le fonctionnement d'une abbaye. Les élèves produisent un récit d'aventure collectif autour de ce personnage fictif qui permet de traiter de thèmes au programme de Français et d'Histoire.

**EPI Sciences, technologie, société : Comment fonctionne ma maison, mon immeuble, ma ville ? Au cœur de réseaux.** Découvrir les réseaux permettant l'éclairage, la distribution d'eau des habitats modernes. Les élèves y développent la démarche d'investigation. Cet EPI peut être l'occasion de construire un objet permettant d'économiser de l'énergie et de comprendre ainsi les problématiques du développement durable.

**EPI Culture et création artistiques** Les élèves préparent un **spectacle de musique et de chants en langue espagnole**. Ils traversent les cultures et les métissages. Les travaux en Arts Plastiques s'articulent autour de la thématique et enrichissent le spectacle.

## Fiche D1- un exemple d'EDT en classe de 5<sup>ème</sup> 2/2

### Emploi du temps (EPI semestre 2)

	M1	M2	M3	M4	Pause 1h30	S1	S2	S3
<b>Lundi</b>		LV1	LV2	Français		HG	Maths	
<b>Mardi</b>	LV1	SVT	SVT/ EPS	LV2/ EPS		HG	Français	
<b>Mercredi</b>	HG	Techno	Techno/ Ph. Ch.	Ph. Ch.				
<b>Jeudi</b>	Latin	Français	Français /Maths	Maths		EPS	EPS	
<b>Vendredi</b>	Français	LV1	Ed. music.	Arts Plast.		Maths	LV2	

Deux scenarios :

- ✓ le collège fait le choix de renouveler une partie de l'EDT au trimestre 2 pour maintenir les deux heures d'EPI filées le mardi après-midi par exemple.
- ✓ Ou la **continuité de l'EDT**, les EPI s'adaptant alors à la structure (solution retenue dans l'exemple)

Les choix pédagogiques ayant conduit à cet EDT :

- ✓ Un EPI éducation musicale/Arts Plastiques/ LV2 le vendredi, aux horaires séparés.
- ✓ Une heure prof pour la LV2 afin d'intervenir durant l'heure d'éducation musicale ou en Arts Plastiques.
- ✓ Techno et SVT gardent leur heure-prof pour travailler en demi-groupe.

### Type d'organisation retenue pour les EPI

<b>H1</b>	Français/ HG  <b>EPI LCA</b>	Ed. Musicale/Arts Plastiques / LV2  <b>EPI Culture et création artistiques</b>
<b>H2</b>		
<b>H3</b>	Techno/SVT - EPI <b>Sciences, technologie et société</b>	

Organisation semestrielle : 3 EPI

### Heures-profs utilisées

Français : 0.5 + 0.5

Maths : 0.5

Techno : 0.5

Ph. Ch. : 0.5

LV2 : 0.5

**Total année : 3 h**

## E/ Le rôle des instances dans la réforme du collège

### Késako ?

Le conseil d'administration, le conseil pédagogique et les conseils d'enseignement sont les instances de travail permettant d'organiser le fonctionnement pédagogique du collège, et la mise en œuvre de la réforme.

### Quels seront leur rôle dans la réforme ?

- Les **conseils d'enseignement** auront dorénavant un rôle plus important. En amont du conseil pédagogique et du CA, ils devront définir les besoins de la discipline pour l'AP (accompagnement personnalisé), pour les groupes disciplinaires, mettre en œuvre les programmes de cycle et définir la manière dont la discipline participera aux EPI. Ils pourront faire des propositions d'utilisation de la marge-prof. Mais ils agissent dans un cadre collectif.
- ✓ Le **conseil pédagogique** permettra de faire le lien entre toutes les disciplines. Il fera des propositions d'organisation dans différents domaines :
  - Les disciplines qui participent à l'AP et 6<sup>ème</sup> et durant le cycle 4.
  - La répartition AP/EPI sur le cycle 4.
  - L'organisation des EPI (choix des thèmes par niveau, modalités d'organisation/ trimestriel-semestriel-annuel-semaine EPI).
  - L'utilisation de la marge prof pour faire de la co-intervention, organiser des groupes disciplinaires, mise en place de l'enseignement de complément « langues anciennes ».
- Le **conseil d'administration** sera informé de l'organisation des enseignements complémentaires (AP, EPI), des projets pédagogiques en lien avec le projet d'établissement. Il devra se prononcer sur la répartition des moyens alloués au collège comme actuellement.

### La question courante : est-ce que le chef d'établissement décidera seul ?

**Non**, car ce sont bien le conseil pédagogique et le CA qui prépareront et adopteront les choix pédagogiques. Un chef d'établissement ne peut rien décider sans s'appuyer sur les instances existantes et sur les équipes.

#### Conseils du SE-Unsa

- ✓ Attention, **le travail de préparation dépasse le seul cadre disciplinaire**. Le dialogue entre les disciplines doit s'engager sur de nombreux points : gestion des EPI, de l'AP, construction d'une logique de cycle : socle, évaluation, parcours (→B/EPI, →C/AP, →D/EDT).
- ✓ Le conseil pédagogique devra prendre toute sa place pour organiser les enseignements dans chaque collège. Il faut **investir les différentes instances et être force de propositions**. L'organisation pédagogique de la rentrée 2016 doit correspondre aux souhaits et aux choix des enseignants.
- ✓ Le **CA débattrà et entérinera les choix faits collectivement**, si le travail préparatoire est bien mené avec la communauté éducative (dont les parents d'élèves).

## F/ La marge prof : des heures pour de meilleures conditions de travail

### Késako ?

Ce sont des **heures attribuées en plus pour permettre de travailler en groupes à effectifs réduits ou en co-intervention**. Ces heures ne pourront pas servir à augmenter le nombre d'heures de cours des élèves mais elles sont prises en compte dans le service des professeurs. À la rentrée 2016, chaque collège recevra dans cette **dotation horaire supplémentaire (DHS)** de 2h45/classe puis 3h/classe à partir de la rentrée 2017.

### Comment les utiliser ?

- La marge prof sera globalisée à l'échelle du collège. Les heures profs doivent être les mêmes pour les classes d'un même niveau de classe, mais peuvent varier selon les niveaux.
- Ces heures **servent à toutes modalités pédagogiques** dans le cadre des enseignements de tronc commun (les cours classiques) et des enseignements complémentaires (AP, EPI).
- À la demande du SE-Unsa, certaines disciplines sont ciblées pour bénéficier en priorité de ces heures (sciences, technologie, LV, EMC). Mais dans les faits, **toutes les disciplines peuvent en bénéficier**.
- Cette marge prof permettra de mettre en place les enseignements de complément (LCA/LCR)

### La question courante : dois-je faire des EPI pour avoir des heures en plus ?

Que vous fassiez ou non de l'AP, ou des EPI, les horaires disciplinaires sont les mêmes, car ce ne sont que des modes de diversification pédagogique (une autre façon de travailler sur un temps donné). Faire des EPI ne vous donne donc pas automatiquement des heures en plus dans votre service. Par contre, il semble logique que cette marge conséquente serve principalement à la mise en place d'une partie de l'AP et des EPI. **Avec 3H/classe, il y a beaucoup d'heures à distribuer.**

### Conseils du SE-Unsa

- ✓ Nous vous conseillons de mener une **réflexion pédagogique** pour utiliser ces heures-prof. Ce sera l'occasion de définir quel niveau de classe a besoin d'AP, et dans quelle(s) discipline(s), quels enseignements nécessitent des moyens pour travailler en groupes réduits (→E Instances)
- ✓ Ces moyens supplémentaires permettront aussi de **perpétuer des projets existants** (quitte à les adapter). On n'ajoute pas d'heures de cours, mais on améliore les conditions d'enseignement.
- ✓ Les heures-profs pourront **constituer des variables d'ajustement de postes et services plus importantes** que celles qui existent actuellement. Attention toutefois à maintenir les équilibres avec le projet pédagogique. (→F/DHG)
- ✓ **Faites le calcul dans votre collège** : les heures profs sont conséquentes. Pour un collège moyen de 16 classes, c'est 44h en 2016 (16x2.75), 48h en 2017 (16x3). Il y a donc **des espaces de manœuvre pour toutes les disciplines**, tous les enseignants. Nos fiches pratiques permettent de voir comment répartir ces heures profs en fonction de la taille de votre collège (→F1 et F2)

## Fiche F1 - Astuces pour utiliser efficacement la marge-prof

- Voici quelques exemples du "coût" de la marge prof en fonction de l'utilisation qu'on veut en faire :

Horaire d'enseignement	Exemple de discipline	Coût marge-prof/ classe	Type d'enseignement	Exemple d'activité	Pour 4 classes par niveau
					Supplément par discipline
1h/quinzaine/ classe entière	LV2, sciences physiques, EMC	1h	1h/quinzaine/ demi-classe	Groupe disciplinaire	4h
1h/semaine/ classe entière	Langue vivante, SVT, physique, techno...	0,5h	1h/semaine 4 classes- 6 groupes	Groupe disciplinaire	2h
1h/semaine/ classe entière	Français, maths	1h	1h/semaine/ demi-classe	AP	4h
1h/semaine/ classe entière	Français, maths...	1h	1h/semaine 1classe-2 profs	AP (co-enseignement)	4h
1h/semaine/ classe entière	Histoire-géo, EPS...	1h	1h/semaine 1classe-2 profs	EPI (co-enseignement)	4h

- Ce tableau montre bien qu'il existe différents moyens d'utiliser ces heures pour multiplier les dispositifs pédagogiques, le tout à des coûts variables.
- En janvier, lorsque les DHG seront allouées aux collèges, les conseils d'enseignement et le conseil pédagogiques devront avant tout choisir les dispositifs et disciplines qui bénéficieront de la marge prof, sans se focaliser sur la finalisation des EPI.

Comme les EPI auront une durée variable, l'attribution de la marge-prof risque d'être difficile sauf pour des EPI annuels. **Il sera bien plus facile de répartir les moyens par discipline et profiter de ces moyens de dédoublement ou de co-enseignement pour l'EPI ou pour une autre activité pédagogique (AP éventuellement) sur une autre période de l'année.**

**1<sup>er</sup> exemple :** Marge prof en sciences physiques 0,5h semaine classe entière transformée en 0,5h/demi-classe/quinzaine



**2<sup>ème</sup> exemple :**

Marge prof en sciences physiques 0,5h/sem/classe entière transformée en 0,5h/demi-classe/quinzaine 1<sup>er</sup> semestre EPI 2<sup>ème</sup> semestre dédoublement disciplinaire



## Fiche F2 - Astuces pour utiliser efficacement la marge-prof

- Voici une grille permettant de répartir les heures d'AP, les dédoublements disciplinaires et le co-enseignement par niveau de classe.

	Accompagnement Personnalisé	EPI (co-enseignement)	Dédoublément disciplinaire	Total
	<i>Noter la discipline et le nombre d'heures marge-prof utilisées</i>			
6 <sup>ème</sup>				
5 <sup>ème</sup>				
4 <sup>ème</sup>				
3 <sup>ème</sup>				
<b>Total</b>				

- Voici une autre grille pour répartir les heures d'AP, les dédoublements disciplinaires et le co-enseignement par discipline et par classe (xh AP, xh EPI, xh) dans un collège de 16 classes.

	6 <sup>ème</sup>				5 <sup>ème</sup>				4 <sup>ème</sup>				3 <sup>ème</sup>				Total
	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	
EPS																	
Arts Pl.																	
Éd. Mus.																	
Français																	
HG EMC																	
LV1																	
LV2																	
Maths																	
SVT																	
Techno																	
Sc. Ph.																	
<i>Latin</i>							1				2				2		5
<b>Totaux</b>																	43
																	48

## G/ Répartir la DHG (dotation horaire globale)

### Késako ?

La DHG est l'ensemble des moyens (heure-prof et HSA) distribués aux collèges pour mettre en place les enseignements dus aux élèves.

### Quelle sera la dotation des collèges à la rentrée 2016 ?

La DHG de la rentrée 2016 sera composée de **deux dotations distinctes**, l'une commune à tous les collèges, l'autre complémentaire en fonction des situations :

- Une **dotation réglementaire** :
  - Les enseignements disciplinaires de base correspondant aux 26h de cours par classe.
  - La marge prof (ou DHS) : 2h45 par classe en 2016, 3h/classe à la rentrée 2017.
  - Les heures statutaires (UNSS : 3h par enseignant, heures de labo...).
- Une **dotation complémentaire** :
  - Les moyens liés à la pondération en REP+ (1h de cours = 1,1h de service).
  - Les moyens octroyés pour l'ouverture d'une section bilangue en 6<sup>ème</sup> : +2h par section.
  - Des moyens donnés selon le type d'établissement (REP, rural isolé...) en fonction du profil de l'établissement (allocation progressive des moyens).
  - Les moyens liés aux sections et dispositifs présents dans le collège : CHAM, CHAT, CHAD, sections sportives et internationales, SEGPA, ULIS, atelier relais...
  - Les IMP, mais attention, ce ne sont pas des heures d'enseignement.

### La question courante : la DHG va-t-elle baisser ?

Certes, des heures disparaissent (section euro, bilangues, DP3...) mais la **dotation d'enseignement augmente pour tous les élèves**. Aujourd'hui le total d'heures-prof pour une scolarité complète (6è à 3è) est de 110,5h. Avec la réforme le nombre d'heures-prof sera de 115h en 2016 et de 116h en 2017. A cela s'ajoute la dotation complémentaire rectorale. Certains collèges pourraient perdre néanmoins des heures en cas de suppression de division, à cause d'une baisse démographique.

#### Conseils du SE-Unsa

- ✓ **La question centrale de la DHG sera la répartition de la marge prof.**  
En amont du CA sur la DHG, il faudra bien établir, en conseil d'enseignement et en conseil pédagogique, les besoins de chaque discipline et les besoins liés à la mise en place du projet d'établissement (→F/ MARGE PROF).
- ✓ La répartition de la marge prof pourra éventuellement servir à éviter des compléments de service en mettant en place dans les disciplines concernées des projets d'utilisation de la marge prof (AP, dédoublement, co-enseignement).
- ✓ **Il ne sera pas obligatoire d'établir très précisément la liste des EPI dès cette période de l'année.** Il suffira seulement de positionner des heures de co-enseignement pour les EPI, si nécessaire (→A1 PRÉPARER LA RENTRÉE 2016)

## Fiche G1 - un exemple de dotation (DHG) d'un collège

	Nombre de classes	Dotation de base				Dotation complémentaire	Total
		Tronc commun	Marge prof (DHS)	Forfait UNSS	Décharge sciences	REP, rural, section, bilangue...	
6 <sup>ème</sup>		26h par classe	2h45/classe (2016) 3h/classe (2017)	3h par enseignant d'EPS	1h pour les SVT + 1h pour la physique-chimie  (si absence d'aide laboratorielle)	Dotation variable selon les collèges en fonction de la politique rectoriale	
5 <sup>ème</sup>		26h par classe	2h45/classe (2016) 3h/classe (2017)				
4 <sup>ème</sup>		26h par classe	2h45/classe (2016) 3h/classe (2017)				
3 <sup>ème</sup>		26h par classe	2h45/classe (2016) 3h/classe (2017)				
<b>Total</b>							

*Exemple pour un collège de 20 classes lambda : 5 classes par niveau, 4 profs d'EPS, pas d'aide labo*

	Nombre de classes	Dotation de base				Dotation complémentaire	Total
		Tronc commun	Marge prof (DHS)	Forfait UNSS	Décharge sciences	REP, rural isolé, section, bilangue...	
6 <sup>ème</sup>	5	130h	13h45	3h par enseignant d'EPS	1h pour les SVT + 1h pour la physique-chimie  (si absence d'aide laboratorielle)	Dotation variable selon les collèges en fonction de la politique rectoriale	
5 <sup>ème</sup>	5	130h	13h45				
4 <sup>ème</sup>	5	130h	13h45				
3 <sup>ème</sup>	5	130h	13h45				
<b>Total</b>		520h	55h	12h	2h	?	+ de 589h

# Pour mieux préparer la rentrée 2016,



<http://www.se-unsa.org/>

Rubrique :

